Rapport ministériel sur le rendement

Commissariat à l'intégrité du secteur public du Canada

2014-2015

L'honorable Scott Brison
Président du Conseil du Trésor

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada,
représentée par le Commissariat à l'intégrité du secteur public du Canada, 2015

No de cat. PG1-1F-PDF
ISSN 2368-4550
Ce document est disponible sur le site Web du Commissariat à l'intégrité du secteur public au www.psic-ispc.gc.ca

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Table des matières

Message du commissaire 1

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation 3

- Profil de l'organisation 3
- Contexte organisationnel 3
- Dépenses réelles 7
- Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental 9
- Tendances relatives aux dépenses du ministère 9
- Dépenses par crédit voté 10

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique 11

- Résultat stratégique : Des mesures sont prises à l'égard des actes répréhensibles au sein du secteur public fédéral et les fonctionnaires sont protégés en cas de représailles. 11
- Programme 1.1 : Programme de gestion des divulgations et des représailles 11
- Services internes 13

Section III : Renseignements supplémentaires 15

- Faits saillants des états financiers 15
- États financiers 16
- Tableaux de renseignements supplémentaires 17
- Dépenses fiscales et évaluations 17

Section IV : Coordonnées de l'organisation 19

Annexe : Définitions 21

Notes de fin de document 25

Message du commissaire

C'est un honneur pour moi d'avoir été nommé commissaire à l'intégrité du secteur public du Canada le 27 mars 2015. Le présent rapport porte sur les activités que nous avons menées au cours du dernier exercice, dont la plupart ont été effectuées sous l'autorité de mon prédécesseur, Mario Dion. Nous lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles fonctions et nous le remercions pour ses quatre années de service au sein de notre organisation.

Je tiens à souligner que, dans l'exercice de mes nouvelles fonctions, j'accorderai la priorité absolue à la réalisation de l'important mandat que le Parlement a confié au Commissariat, qui consiste à offrir un mécanisme sécuritaire, confidentiel et fiable de divulgation d'actes répréhensibles commis au sein du secteur public et à accorder un recours aux fonctionnaires qui ont été victimes de représailles par suite d'une divulgation.

Bien que nous disposions d'une solide expérience sur laquelle nous pouvons nous appuyer, il nous reste beaucoup à faire. Suivant les principes directeurs de clarté, de cohérence et d'accessibilité, je veux offrir aux fonctionnaires et à l'ensemble de la population canadienne l'appui dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées en ce qui concerne la divulgation d'actes répréhensibles au Commissariat. Notre objectif est de renforcer la confiance à l'égard de nos institutions publiques et de nos fonctionnaires en créant un régime de dénonciation solide, équitable et indépendant. Le Commissariat dispose d'une équipe de professionnels dévoués qui travaillent ensemble en vue de l'atteinte de cet objectif, et je suis confiant dans notre capacité de continuer à réaliser efficacement le mandat délicat et important qui est le nôtre.

Joe Friday
Commissaire à l'intégrité du secteur public

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation

Profil de l'organisation

Ministre de tutelle : L'honorable Scott Brison, Président du Conseil du Trésor

Premier dirigeant : Joe Friday, Commissaire à l'intégrité du secteur public

Portefeuille ministériel : Secrétariat du Conseil du Trésor

Instruments habilitants : *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles* L.C. 2005, ch. 46[i]

Année d'incorporation ou de création : 2007

Autre : Le Commissariat à l'intégrité du secteur public du Canada appuie le commissaire à l'intégrité du secteur public, qui est un agent du Parlement indépendant.

Contexte organisationnel

Raison d'être

Le Commissariat à l'intégrité du secteur public du Canada (le Commissariat) a été institué afin d'appliquer la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles (la Loi)*, qui est entrée en vigueur en avril 2007. Le mandat du Commissariat est d'établir un processus sûr, indépendant et confidentiel permettant aux fonctionnaires et au grand public de divulguer des actes répréhensibles susceptibles d'avoir été commis dans le secteur public fédéral. Le Commissariat aide aussi à protéger contre les représailles les fonctionnaires qui ont fait une divulgation ou qui ont participé à des procédures connexes.

Le régime de divulgation est un élément du cadre qui renforce la reddition de comptes et la surveillance de la gestion des activités du gouvernement.

Responsabilités

Le Commissariat a compétence sur l'ensemble du secteur public fédéral– y compris les organismes distincts et les sociétés d'État mères – ce qui représente environ 375 000 fonctionnaires. Suivant la Loi, le grand public peut, lui aussi, s'adresser au Commissariat et fournir des renseignements au sujet d'actes répréhensibles potentiels dans le secteur public fédéral. Toutefois, le Commissariat n'a pas compétence sur les Forces canadiennes, sur le Service canadien du renseignement de sécurité et sur le Centre de la sécurité des télécommunications Canada. Chacun de ces organismes est tenu, en application de la Loi,

d'établir des procédures internes en matière de divulgation d'actes répréhensibles et de protection contre les représailles semblables à celles prévues dans la Loi.

À la suite de divulgations d'actes répréhensibles et de plaintes de représailles, le Commissariat effectue des enquêtes et des examens indépendants de façon équitable et en temps opportun. Dans les cas fondés d'actes répréhensibles, le commissaire présente ses conclusions, en déposant un rapport sur le cas au Parlement, et formule des recommandations de mesures correctives aux administrateurs généraux. Le commissaire a compétence exclusive sur l'examen, l'enquête et la conciliation des plaintes en matière de représailles. Ceci comprend le fait de s'adresser au Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs, qui a compétence pour trancher la question de savoir si des représailles ont bel et bien été exercées et qui ordonne que soit accordée une réparation juste et soient imposées les mesures disciplinaires appropriées.

Les principes directeurs du Commissariat sont, en tout temps, l'intérêt public et les principes de justice naturelle et d'équité procédurale. Le commissaire présente un rapport annuel au Parlement et peut aussi, à tout moment, lui présenter des rapports spéciaux.

Pour en savoir davantage sur le mandat, les rôles, les responsabilités et les activités du Commissariat, pour lire les rapports exigés par la loi présentés par le Commissariat ou pour consulter la Loi, on peut visiter le site Web[ii] de l'organisme.

Résultats stratégiques et architecture d'alignement des programmes

1. Résultat stratégique : Des mesures sont prises à l'égard des actes répréhensibles au sein du secteur public fédéral et les fonctionnaires sont protégés en cas de représailles.

1.1 Programme : Programme de gestion des divulgations et des représailles

Services internes

Priorités organisationnelles

Priorités organisationnelles

Priorité	Type[1]	Programme
Une fonction de gestion des divulgations et des plaintes de représailles qui est opportune,	Permanente	Programme de gestion des divulgations et des représailles

1. Les différents types de priorités sont les suivants : priorité déjà établie – établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé dans le rapport; priorité permanente – établie au moins trois exercices avant l'exercice visé dans le rapport; priorité nouvelle – établie au cours de l'exercice visé dans le rapport sur les plans et les priorités ou le rapport ministériel sur le rendement.

rigoureuse, indépendante et accessible		

Sommaire des progrès

Quels progrès ont été réalisés à l'égard de cette priorité?

Le Commissariat a réalisé des progrès importants à l'égard des plans définis dans son Rapport sur les plans et les priorités 2014-2015 en vue d'appuyer cette priorité. En ce qui concerne la normalisation, la documentation et la mise en œuvre de processus opérationnels, le Commissariat a notamment :

- continué à évaluer et à améliorer l'établissement de rapports sur le rendement opérationnel, ce qui comprenait des précisions concernant l'application, l'évaluation et la prise de mesures concernant les résultats relatifs aux normes de service qui ont été adoptées en 2013;
- apporté des améliorations au système interne actuel de gestion des dossiers au besoin et a appuyé l'initiative pangouvernementale visant à mettre en œuvre une solution commune;
- mis en œuvre en 2014 un système de gestion des documents, SGDDI, approuvé par le gouvernement, créant une interface avec le système interne actuel de gestion des dossiers. Le système continue à être mis en place.

Les activités prévues en ce qui concerne le processus d'assurance de la qualité ont été reportées à l'exercice 2015-2016 afin de permettre aux ressources d'officialiser la démarche et d'actualiser le programme de manière à ce qu'il rende compte de la mise à jour des processus internes.

En outre, pour ce qui est des normes dans le domaine de la sécurité, du respect de la vie privée et de la confidentialité, le Commissariat a tenu compte des recommandations formulées en 2013-2014 dans la vérification interne sur la gestion des renseignements et le respect de la vie privée relativement aux opérations. On peut mentionner notamment le fait pour tous les employés de suivre le cours en ligne sur la sensibilisation à la sécurité offert par l'École de la fonction publique du Canada, l'adoption d'une technologie récente pour les dispositifs d'enregistrement et l'examen et la documentation de processus liés à la réception de renseignements.

En octobre, le Commissariat a procédé à une mise à jour complète de l'évaluation des risques de l'organisation et cette évaluation a servi de fondement pour le plan stratégique, les plans opérationnels et les plans de vérification et d'évaluation qui ont été établis et approuvés en 2015.

Priorité	Type	Programme
Mobilisation des intervenants clés	Permanente	Programme de gestion des divulgations et des représailles

Sommaire des progrès

Quels progrès ont été réalisés à l'égard de cette priorité?

En 2014-2015, comme lors des exercices précédents, le Commissariat s'est engagé de manière proactive auprès des fonctionnaires en donnant des présentations lors de diverses activités dans toute la fonction publique, y compris à des conférences, à des réunions du personnel et des cadres des ministères fédéraux et des sociétés d'État ainsi qu'auprès du réseau interministériel sur les valeurs et l'éthique à l'échelle du gouvernement. Le Commissariat a aussi participé à une émission Web organisée par le Réseau des jeunes fonctionnaires fédéraux et l'École de fonction publique du Canada. Dans le but de moderniser les outils de communication, le Commissariat a, en 2014, créé une vidéo et une page GCpedia et a réactivé le compte ministériel Twitter pour mobiliser et informer les employés du secteur public.

Les syndicats du secteur public sont des intervenants clés du régime de divulgation des actes répréhensibles et, à ce titre, ils sont représentés au Comité consultatif externe. En 2014, l'Association

canadienne des agents financiers est devenue membre du Comité et a dirigé un projet conjoint visant à assurer la collaboration avec les conseillers en relations de travail du syndicat et à déterminer des outils d'information et de sensibilisation qui pourraient aider les employés du secteur public.

Le Commissariat a mis à jour sa documentation concernant les recommandations formulées pour des modifications législatives, y compris les points de vue et l'expérience quant à l'application de la Loi, en prévision d'un examen indépendant de la Loi.

Priorité	Type	Programme
Capacité en ressources humaines qui répond aux besoins organisationnels	Permanente	Programme de gestion des divulgations et des représailles

Sommaire des progrès

Quels progrès ont été réalisés à l'égard de cette priorité?

En 2014-2015, le Commissariat a créé des bassins de candidats pour des analystes de cas et des enquêteurs. En 2015-2016, les candidats qualifiés faisant partie des bassins ont été embauchés pour répondre aux besoins en ressources qui se sont manifestés.

Le Commissariat continue d'appuyer activement le perfectionnement des employés; il approuve les affectations, les nouvelles responsabilités et les possibilités offertes dans le cadre de projets internes ainsi que la formation, selon les besoins, afin de mobiliser les employés et de les retenir.

Les employés ont été invités à participer au processus d'évaluation des risques et à l'élaboration subséquente du plan stratégique triennal en 2014-2015.

Analyse des risques

Principaux risques

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
Volume de dossiers : L'augmentation du volume de dossiers ou l'accroissement de la complexité de la charge de travail peuvent avoir un impact sur la capacité du Commissariat à offrir une réponse en temps opportun.	Le risque a été déterminé dans le RPP 2014-2015. L'établissement de rapports sur le respect des normes de service et des tendances permet de veiller à ce que la gestion soit informée et que des mesures appropriées soient prises.	Programme de gestion des divulgations et des représailles
Sécurité de l'information: La sécurité des renseignements est un élément crucial dans le contexte des divulgations et des enquêtes, et vu la nécessité de protéger la confidentialité et de préserver la confiance à l'égard du Commissariat. Les	Le risque a été déterminé dans le RPP 2014-2015. Au Commissariat, il existe des pratiques courantes qui visent à garantir la sécurité de l'information, notamment des briefings sur la sécurité et des ententes de confidentialité, des	Programme de gestion des divulgations et des représailles

renseignements sensibles ou confidentiels doivent être protégés afin qu'on ne les perde pas ou qu'on n'y accède pas sans autorisation, évitant ainsi d'éventuels litiges, une atteinte à la réputation ou bien une plus grande réticence de la part des divulgateurs.	vérifications aléatoires de la sécurité des renseignements sur les lieux et un accès contrôlé pour ce qui est du stockage de renseignements sensibles.	

Des risques peuvent naître d'événements sur lesquels le Commissariat ne peut exercer aucune influence ou de facteurs hors de son contrôle, mais le Commissariat doit être en mesure d'évaluer la situation et d'y répondre afin d'en atténuer les répercussions et d'être ainsi en mesure de traiter les divulgations d'actes répréhensibles et les plaintes de représailles. Toutes les priorités organisationnelles contribuent, directement ou indirectement, à atténuer le risque d'augmentation du volume des dossiers ou de la complexité de ceux-ci, ce qui pourrait avoir des répercussions sur les délais nécessaires à leur traitement. Notamment, un processus de traitement des dossiers de divulgation et de représailles effectué en temps opportun, rigoureux, et accessible est garant de l'utilisation efficiente des ressources et de la prise de décisions claires et exhaustives, ce qui minimise la nécessité d'affecter de nouvelles ressources à ces dossiers. Le Comité de vérification et d'évaluation conseille le commissaire au sujet des risques, et examine le profil de risque du Commissariat sur une base annuelle.

Dépenses réelles

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Autorisations totales pouvant être utilisées 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues)
5 426 234	5 746 234	5 658 036	4 841 027	(905 207)

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (réel moins prévu) 2014-2015
31	26	(5)

Sommaire du rendement budgétaire pour les résultats stratégiques et les programmes (en dollars)

Résultats stratégiques, programmes et Services internes	Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Autorisations totales pouvant être utilisées 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013
Résultat stratégique : 1. Des mesures sont prises à l'égard des actes répréhensibles au sein du secteur public fédéral et les fonctionnaires sont protégés en cas de représailles.								
1.1Programme de gestion des divulgations et des représailles	3 571 794	3 891 794	3 418 985	3 418 985	3 121 395	2 692 847	3 608 322	3 627 994
Total partiel	3 571 794	3 891 794	3 418 985	3 418 985	3 121 395	2 692 847	3 608 322	3 627 994
Services internes Total partiel	1 854 440	1 854 440	2 029 457	2 029 457	2 536 641	2 148 180	1 934 719	1 915 002
Total	5 426 234	5 746 234	5 448 442	5 448 442	5 658 036	4 841 027	5 543 041	5 542 996

Le total des autorisations du Commissariat de 5,7 M$ fait état d'une augmentation de 0,3 M$ (6 %) par rapport aux dépenses budgétaires de 5,4 M$, ce qui représente le report de 5 % du budget de fonctionnement de l'exercice 2013-2014. Cette autorisation supplémentaire a été prise en compte pour l'établissement des dépenses prévues de 5,7 M$. Pour l'exercice 2014-2015, les dépenses totales du Commissariat de 4,8 M$ sont inférieures à ses dépenses prévues de 5,7 M$, soit une différence de 0,9 M$ (16 %). En 2014-2015, les dépenses du Commissariat liées au personnel représentaient 70 % des dépenses et celles liées aux services professionnels représentaient 20 % des dépenses. Le niveau général peu élevé des autorisations utilisées par rapport aux dépenses prévues était attribuable à des postes vacants non prévus, à des retards en matière de dotation et à une baisse du recours à des ressources externes pour les enquêtes, ce qui a été compensé en partie par un paiement de transition unique pour la mise en œuvre du mode de paiement des salaires en arrérages par le gouvernement du Canada en 2014-2015.

Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental

Harmonisation des dépenses réelles pour 2014-2015 avec le cadre pangouvernemental[iii] (en dollars)

Résultat stratégique	Programme	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	Dépenses réelles 2014-2015
1. Des mesures sont prises à l'égard des actes répréhensibles au sein du secteur public fédéral et les fonctionnaires sont protégés en cas de représailles.	1.1Programme de gestion des divulgations et des représailles	Affaires gouvernementales	Un gouvernement fédéral transparent, responsable et sensible aux besoins des Canadiens	2 692 847

Total des dépenses par secteur de dépenses (en dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues	Total des dépenses réelles
Affaires gouvernementales	3 891 794	2 692 847

Tendances relatives aux dépenses du ministère

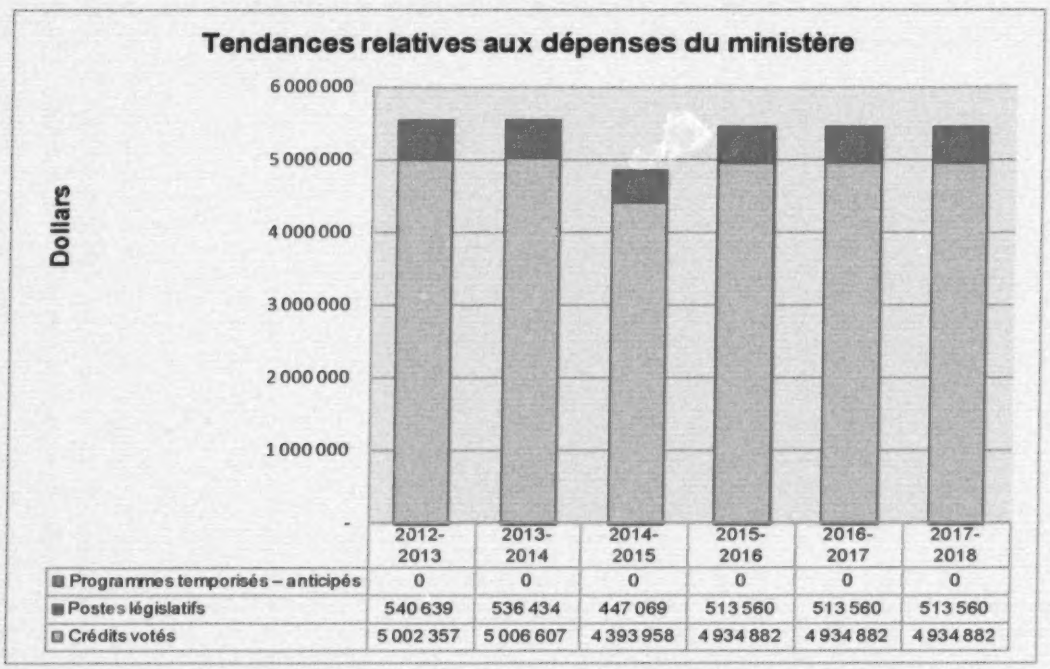

Les dépenses du Commissariat s'étaient stabilisées et avaient par la suite chuté en 2014-2015, étant donné que les postes vacants ont augmenté et que les services professionnels pour les activités opérationnelles ont diminué. Les prévisions à la hausse des dépenses pour les exercices 2015-2016 à 2017-2018 correspondent à la dotation de postes vacants.

Dépenses par crédit voté

Pour obtenir des renseignements au sujet des dépenses votées et des dépenses législatives du Commissariat à l'intégrité du secteur public, veuillez consulter les Comptes publics du Canada 2015[iv] sur le site Web de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada[v].

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

Résultat stratégique : Des mesures sont prises à l'égard des actes répréhensibles au sein du secteur public fédéral et les fonctionnaires sont protégés en cas de représailles.

Programme 1.1 : Programme de gestion des divulgations et des représailles

Description

Ce programme vise à mener une action concernant les divulgations d'actes répréhensibles et les plaintes de représailles, et il contribue à augmenter la confiance envers les organismes publics fédéraux. Il vise à fournir des conseils aux employés du secteur public fédéral et aux membres du public qui envisagent de faire une divulgation, et recevoir les divulgations de renseignements concernant d'éventuels actes répréhensibles, faire enquête sur les divulgations et en faire rapport. Dans le cadre de cette activité, le commissaire à l'intégrité du secteur public exerce la compétence exclusive à l'égard de l'examen, de la conciliation et du règlement des plaintes concernant des représailles, y compris les demandes au Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles pour déterminer s'il y a eu représailles et ordonner que la situation soit corrigée et que des mesures de réparation soient prises.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Autorisations totales pouvant être utilisées 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
3 571 794	3 891 794	3 121 395	2 692 847	(1 198 947)

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
23	18	(5)

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Efficacité de la fonction de gestion des dossiers de divulgations et de représailles	Conformité avec les normes de service publiées	80 %	84% à 100%
Les cas de divulgation et de représailles font l'objet de décisions à la fois claires et exhaustives	Nombre de demandes de réexamen par rapport au nombre de cas reçus en trois ans	Pas plus de 10 %	1 %
	Nombre de demandes de contrôle judiciaires accueillies par rapport au nombre de cas reçus en trois ans	Pas plus de 2 %	0.3%

Analyse du rendement et leçons retenues

Le Commissariat a déposé au Parlement deux rapports sur le cas concernant des actes répréhensibles et a présenté au Tribunal trois demandes relatives à des plaintes en matière de représailles. Les rapports ainsi que d'autres réalisations opérationnelles sont résumés dans le rapport annuel qui se trouve sur le site Web du Commissariat. Celui-ci a reçu 194 demandes de renseignements généraux, 90 nouvelles divulgations d'actes répréhensibles et 28 nouvelles plaintes en matière de représailles. Les progrès réalisés à l'égard des plans d'action ont été soulignés dans la section I, sous le titre Priorités organisationnelles.

La loi exige qu'une analyse des dossiers concernant les plaintes en matière de représailles soit terminée dans les quinze jours et, en ce qui a trait à cette norme, le Commissariat a atteint un degré de conformité de 100 %. En 2014, le Commissariat a publié et établi un rapport sur les normes de service qu'il a déterminées. Voici certaines de ces normes :

- Les demandes de renseignements généraux seront traitées dans un délai d'un jour ouvrable. Le Commissariat a satisfait à cette norme de service pour 99 % des demandes.
- L'analyse de dossiers concernant des divulgations d'actes répréhensible sera effectuée dans un délai de 90 jours suivant l'ouverture du dossier, ce qui détermine si une enquête sera menée. Le Commissariat a satisfait à cette norme de service pour 84 % des dossiers.
- Les enquêtes seront achevées dans un délai d'un an suivant leur lancement. Le Commissariat a satisfait à cette norme de service pour 86 % des dossiers.

En 2015, une demande de contrôle judiciaire a été accueillie par la Cour d'appel fédérale, qui a fait droit à la demande d'un plaignant. Dans cet arrêt, la Cour a renforcé les lignes directrices pour que les obligations prévues par la Loi soient respectées, ce qui a clarifié le critère qu'il faut respecter pour lancer une enquête relativement à une plainte en matière de représailles. Il convient de souligner aussi que la décision quant à la question de savoir si une enquête doit être lancée ou non avait fait l'objet d'un contrôle judiciaire dans le cadre d'une divulgation d'actes répréhensibles, et la Cour d'appel fédérale avait confirmé dans son arrêt le fondement de la décision adopté par le Commissariat. Ces arrêts ont été utiles pour clarifier les différents rôles du Commissaire et le pouvoir discrétionnaire dont il dispose relativement à une divulgation d'actes répréhensibles et à une plainte en matière de représailles.

Services internes

Description

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens immobiliers, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Autorisations totales pouvant être utilisées 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
1 854 440	1 854 440	2 536 641	2 148 180	293 740

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
8	8	0

Analyse du rendement et leçons retenues

Le Commissariat a continué à avoir accès aux services partagés fournis par d'autres ministères fédéraux afin d'assurer une prestation rentable de services en matière de ressources humaines, de finances, de sécurité et de technologies de l'information.

L'évaluation des risques a été mise à jour et a ensuite été utilisée comme élément essentiel dans l'établissement d'un plan de vérification et d'évaluation, d'un plan stratégique et de plans opérationnels. Par conséquent, aucune vérification interne n'a été effectuée l'exercice précédent étant donné qu'il a été jugé prudent d'attendre le plan révisé et son approbation.

Au cours de l'exercice, le Commissariat a mis en œuvre un système de gestion des documents, le SGDDI, afin d'appuyer les processus opérationnels et d'aider à la gestion de renseignements numériques, y compris la communication, la préservation et la disposition de documents. Ce système a été entièrement adopté et le Commissariat élabore des étapes en vue d'élargir son application. En outre, le Commissariat a continué à participer à l'initiative pangouvernementale pour le système de gestion des cas.

Des visiteurs uniques au nombre de 21 024 ont accédé au site Web du Commissariat en 2014-2015, le point culminant des visites étant situé au moment où un rapport de cas est déposé au Parlement. En 2014-2015, une courte vidéo d'information a été produite, a été rendu disponible sur le site Web et a été envoyée à tous les administrateurs généraux par le commissaire au moyen d'un lien.

Section III : Renseignements supplémentaires

Faits saillants des états financiers

Les faits saillants présentés dans cette section sont tirés des états financiers du Commissariat et sont préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les états financiers en question ont été préparés selon les conventions comptables du gouvernement du Canada, qui sont fondées sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le Commissariat a obtenu une opinion non modifiée du vérificateur général du Canada, qui est le vérificateur du Commissariat depuis 2008.

État condensé des opérations
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015
(en dollars)

Information financière	Résultats attendus 2014-2015	Résultats réels 2014-2015	Résultats réels 2013-2014	Écart (résultats réels 2014-2015 moins résultats attendus 2014-2015)	Écart (résultats réels 2014-2015 moins résultats réels 2013-2014)
Total des charges	6 386 704	5 398 175	6 179 353	-988 529	-781 178
Total des revenus	0	0	0		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	6 386 704	5 398 175	6 179 353	-988 529	-781 178

Le fait que le total des dépenses de 5,4 M$ représente une diminution de 0,8 M$ par rapport à l'exercice 2013-2014 est, en partie, 0,5 M$, attribuable à une réduction des dépenses liées au personnel, ce qui correspond à un degré généralement moindre d'ETP, en raison de postes vacants découlant du roulement du personnel. Le solde relatif à la diminution des dépenses correspond en 2013-2014 aux coûts liés à la contribution au système pangouvernemental de gestion des dossiers, à l'acquisition de tapis et d'ordinateurs qui n'ont pas été supportés en 2014-2015. Le total réel des dépenses a été moins élevé que prévu, soit une diminution de 1 M$, en raison des postes vacants et d'une réduction de l'exigence relative aux ressources opérationnelles externes.

État condensé de la situation financière
Au 31 mars 2015
(en dollars)

Information financière	2014-2015	2013-2014	Écart (2014-2015 moins 2013-2014)
Total des passifs nets	840 147	837 254	2 893
Total des actifs financiers nets	466 014	423 804	42 210
Dette nette du ministère	374 133	413 450	-39 317
Total des actifs non financiers	171 658	216 931	-45 273
Situation financière nette du ministère	-202 475	-196 519	-5 956

À la fin de l'exercice, le total du passif s'élevait à 0,8 M$ et était constitué de comptes créditeurs, de salaires à payer, de futures prestations de départ d'employés et d'indemnités de congés payés. Le total des actifs financiers à la fin de l'exercice s'élevait à 0,4 M$; il représentait les sommes dues par le Trésor et les montants des comptes débiteurs (principalement d'autres ministères fédéraux). La dette nette ministérielle de 0,4 M$, que l'on obtient en calculant la différence entre le total des passifs nets et le total des actifs financiers nets, a légèrement diminué par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique principalement par une augmentation des comptes débiteurs d'autres ministères fédéraux. L'indicateur de dette nette représente les futures exigences de financement pour payer les opérations et activités antérieures, et constitue un indicateur de la situation financière d'un ministère. Le total des actifs non financiers correspond à la valeur comptable nette des immobilisations au 31 mars et a diminué étant donné que les immobilisations sont amorties sur leur durée de vie utile prévue et que des investissements minimaux en capital ont été effectués en 2014-2015.

États financiers

Les états financiers vérifiés du Commissariat à l'intégrité du secteur public pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015, qui comprennent la Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers et son annexe pour l'exercice 2014-2015, se trouvent sur le site Web du Commissariat[vi].

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires du *Rapport ministériel sur le rendement 2014-2015* sont disponibles sur le site Web du Commissariat à l'intégrité du secteur public[vii].

- Frais d'utilisation, redevances réglementaires et frais externes;
- Stratégie ministérielle de développement durable.

Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans une publication intitulée *Dépenses fiscales et évaluations*[viii]. Les mesures fiscales présentées dans ladite publication relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

Section IV : Coordonnées de l'organisation

60, rue Queen, 7e étage
Ottawa (Ontario) K1P 5Y7

Téléphone : 613-941-6400
Sans frais : 1-866-941-6400

Annexe : Définitions

architecture d'alignement des programmes (*Program Alignment Architecture*) : Répertoire structuré de tous les programmes d'un ministère ou organisme qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

cadre pangouvernemental (*whole-of-government framework*) : Schéma représentant la contribution financière des organisations fédérales qui dépendent de crédits parlementaires en harmonisant leurs programmes avec un ensemble de 16 secteurs de résultat pangouvernementaux de haut niveau regroupés sous 4 secteurs de dépenses.

cible (*target*) : Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (*appropriation*) : Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (*budgetary expenditures*) : Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses de fonctionnement et en capital; les paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et les paiements à des sociétés d'État.

dépenses non budgétaires (*non-budgetary expenditures*) : Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses législatives (*statutory expenditures*) : Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses prévues (*planned spending*) : En ce qui a trait aux RPP et aux RMR, les dépenses prévues s'entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1er février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s'ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son RPP et son RMR.

dépenses votées (*voted expenditures*) : Dépenses approuvées annuellement par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi de crédits. Le libellé du crédit régit les conditions dans lesquelles ces dépenses peuvent être effectuées.

équivalent temps plein (*full-time equivalent*) : Mesure utilisée pour déterminer dans quelle mesure un employé représente une année-personne complète dans le budget ministériel. L'équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

indicateur de rendement (*performance indicator*) : Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

plan (*plan*) **:** Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

priorité (*priorities*) : Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

programme (*program*) : Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.

programme temporisé (*sunset program*) : Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Ce programme est aussi appelé programme à durée temporaire ou programme à élimination graduelle. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

rapport ministériel sur le rendement (*Departmental Performance Report*) : Rapport traitant des réalisations concrètes d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires au regard des plans, des priorités et des résultats attendus exposés dans le rapport sur les plans et les priorités correspondant. Ce rapport est déposé au Parlement à l'automne.

rapport sur les plans et les priorités (*Report on Plans and Priorities*) : Rapport fournissant des renseignements au sujet des plans et du rendement prévu sur trois ans d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires. Ces rapports sont déposés au Parlement chaque printemps.

production de rapports sur le rendement (*performance reporting*) : Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

rendement (*performance*) : Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats ses comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

résultat (*result*) : Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat stratégique (*Strategic Outcome*) : Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

résultats du gouvernement du Canada (*Government of Canada outcomes*) : Ensemble de 16 objectifs de haut niveau établis pour l'ensemble du gouvernement et regroupés selon 4 secteurs de dépenses : affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales.

Structure de la gestion, des ressources et des résultats (*Management, Resources and Results Structure*) **:** Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes de fin de document

i. *Loi sur la protection* des *fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/P-31.9/page-1.html

ii. **Commissariat à l'intégrité du secteur public du Canada**, http://www.psic-ispc.gc.ca/fra

iii. **Cadre pangouvernemental**, http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx

iv. **Comptes publics du Canada 2015**, http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html

v. **Site Web de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada**, http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html

vi. **Commissariat à l'intégrité du secteur public du Canada**, http://www.psic-ispc.gc.ca/fra/notre-sujet/publications-corporatives/etats-financiers-2014-2015

vii. **Commissariat à l'intégrité du secteur public du Canada**, http://www.psic-ispc.gc.ca/fra/notre-sujet/publications-corporatives/tableaux-renseignements-supplementaires-2014-2015

viii. **Dépenses fiscales du gouvernement du Canada**, http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp